



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Communiqué de Presse



L'Agence nationale de la cohésion des territoires lance son Incubateur des Territoires en appui aux collectivités.

Au service des collectivités

L'incubateur des Territoires est à disposition des collectivités pour créer, développer et déployer avec elles des services publics numériques sur leur territoire.

Il a pour objectif d'accompagner les administrations et les administrés des collectivités dans leurs problèmes concrets, à travers trois modes d'intervention :

1) CHERCHER ET TESTER UNE SOLUTION FACE A UN PROBLEME

L'Incubateur des Territoires accompagne les collectivités dans l'étude de problèmes et l'ébauche de premières solutions (numériques ou non) par une démarche d'intrapreneuriat et de design au contact des usagers. **Cette phase est appelée une investigation.**

Pour lancer la dynamique, les collectivités peuvent, avec l'accompagnement de l'incubateur des Territoires, mobiliser l'ensemble de leurs agents dans une démarche de recherche d'irritants avant de sélectionner des problèmes à explorer. Elles peuvent aussi solliciter l'incubateur avec un problème et un agent porteur déjà identifiés.

Les agents engagés dans le processus consacrent a minima une journée par semaine pendant 9 à 12 semaines à l'étude d'un problème et de sa résolution.

La formation et l'accompagnement des agents sont **entièrement financés par l'ANCT** qui met à disposition un coach et un designer pour chaque problème étudié.

2) DEVELOPPER UN SERVICE PUBLIC NUMERIQUE

L'Incubateur des Territoires accompagne les collectivités dans le développement d'un service public numérique par la mise à disposition de ressources notamment en ingénierie de pointe en matière de numérique, d'intrapreneuriat et de design.

L'équipe dédiée et autonome qui développe ce service public numérique est appelée **une startup de territoire.**

Il a pour objectif de rendre opérationnelle la gestion de solutions partagées entre les collectivités. Pour cela, pendant une période appelée incubation, il facilite la mutualisation de moyens entre les parties prenantes.

Par ailleurs, le développement et l'étude de déploiement d'un service public numérique peut être cofinancé par l'ANCT ou d'autres partenaires.

3) BENEFICIER DE SERVICES PUBLICS NUMERIQUES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES

Les collectivités peuvent choisir d'utiliser des services numériques qui ont démontré leur impact positif au sein d'autres collectivités. Ils ont été développés en open source et sont déployables à moindre coût.

Le catalogue qui rassemble ces services publics numériques est appelé **Territoires Store** (<https://territoires.store/>).

Plus largement, l'Incubateur des Territoires, en partenariat avec les acteurs de la mutualisation - associations et syndicats mixtes-, vise à accompagner les collectivités dans l'appropriation des solutions numériques utiles à l'amélioration de leurs politiques et services publics locaux.

En savoir plus sur l'Incubateur des territoires : <https://incubateur.anct.gouv.fr/>

Comprendre l'offre de service de l'incubateur en une vidéo :

https://www.youtube.com/watch?v=MSmI_ROMCOM&t=4s

Suivez les actus de l'incubateur sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

A PROPOS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été créée le 1er janvier 2020. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Elle assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » auprès des collectivités, leur facilite l'accès aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions... Elle prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.



Incubateur des Territoires

**Construire avec les
collectivités territoriales des
services publics numériques**
pour résoudre les problèmes des usagers

CHERCHER ET TESTER UNE SOLUTION FACE À UN PROBLÈME

Le programme **Investigation**, entièrement financé par l'ANCT, accompagne les collectivités pendant 9 à 12 semaines dans l'**étude de problèmes** et l'**ébauche de premières solutions** au contact des usagers. Pour chaque besoin étudié, les agents mobilisés au sein des collectivités sont formés et guidés par un coach en entrepreneuriat et un designer.

Pour lancer la dynamique, les collectivités peuvent :

- Solliciter l'incubateur avec un problème et un agent porteur déjà identifiés
- Mobiliser, avec l'incubateur, l'ensemble de leurs agents dans la recherche d'irritants puis lancer des investigations sur les problèmes sélectionnés.

DÉVELOPPER UN SERVICE PUBLIC NUMÉRIQUE

La création d'une **startup de territoire** pour développer un **service public numérique déployable par plusieurs collectivités** peut être cofinancée par l'Incubateur des Territoires ou ses partenaires. L'incubateur met à disposition une ingénierie de pointe notamment en matière de numérique, de design et de mesure d'impact.

EN BREF

Les collectivités peuvent à tout moment solliciter l'Incubateur des Territoires de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour :



CHERCHER ET TESTER
UNE SOLUTION FACE À
UN PROBLÈME



DÉVELOPPER
UN SERVICE PUBLIC
NUMÉRIQUE



BÉNÉFICIER
DE SERVICES PUBLICS
NUMÉRIQUES QUI ONT
FAIT LEURS PREUVES



BÉNÉFICIER DE SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES

Les collectivités peuvent choisir d'utiliser des **services numériques qui ont démontré leur impact positif** au sein d'autres collectivités. Ces derniers ont été développés en code ouvert et sont déployables à moindre coût. Pour cela, l'Incubateur des Territoires construit avec les acteurs de la mutualisation - associations et syndicats mixtes - un catalogue nommé **Territoires Store** (<https://territoires.store>).

Pour en savoir plus :
<https://incubateur.anct.gouv.fr/>

Contact :
contactincubateur@anct.gouv.fr

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission d'accompagner l'émergence et le déploiement rapide de services numériques répondant à des problèmes concrets d'usagers au sein des collectivités.